



ASSOCIATION DE SECOURS MUTUELS PAR EXCELLENCE

**AVIS DE CONTRIBUTION**

On trouvera dans une autre page du "Bulletin," les avis officiels des appels ci-dessous, lesquels sont dus et payables au trésorier du bureau principal ou de la succursale, où chaque sociétaire est inscrit, le ou avant le jour de la dernière assemblée régulière de ce mois.

Pour le bureau principal, la dernière assemblée mensuelle a lieu le dernier mardi de chaque mois, à huit heures du soir.

Les sociétaires inscrits au bureau principal et qui résident dans une localité où est établi un bureau de perception, doivent faire, le ou avant le dernier mardi de chaque mois, le versement des appels ci-dessous au percepteur pour cette localité.

Contribution pour décès de sociétaires, appel No. 68...	\$1.00
Contribution spéciale.....	0.40
Contribution mensuelle .....	0.10
<b>Total.....</b>	<b>\$1.50</b>

Les membres inscrits dans les bureaux de perception ne doivent pas oublier que leurs contributions sont payables au bureau du percepteur, et que ce dernier n'est pas tenu d'aller les collecter à domicile. S'il le fait, c'est par pure complaisance, et les sociétaires qui seraient en retard par le défaut du percepteur de se rendre à leur domiciles, s'exposent à être exclus de la participation aux bénéfices.

Les percepteurs sont priés de transmettre les contributions soit en billet de banque ou par mandat poste et non pas en timbres ce qui donne au bureau un ennui considérable.

Nous attirons l'attention de nos sociétaires sur les renseignements publiés en 2me et 3me pages.

**AVIS AUX PERCEPTEURS**

Vu les changements que nous croyons devoir faire dans le présent appel nous devons attirer l'attention des percepteurs sur ce qui suit :

L'appel du mois de Décembre est quelque peu différent des précédents. La contribution spéciale qui est mentionnée devra être entrée dans les livrets dans les colonnes des contributions aux décès d'épouses, comme suit :

APPEL	DATE	MONTANT	INITIALES
S	30/12	0.40	X. Y. Z.

Soyez actifs, sociétaires de LA BIENVEILLANTE, vos parents ou vos amis peuvent en faire partie. Un mot de votre part et le nombre de nos sociétaires serait considérablement augmenté en peu de temps